

## Economie | Impact économique des gilets jaunes : premier bilan "contrasté" en Nouvelle-Aquitaine



Alors qu'un débat était organisé ce mercredi au sein de l'Assemblée Nationale au lendemain d'annonces faites par le Premier ministre Edouard Philippe, une autre question est venue agiter ces derniers jours le débat public en plein mouvement des gilets jaunes. Cette question, c'est l'impact potentiel des blocages et autres manifestations sur les entreprises et l'économie en général. D'un côté, les organisations patronales et chambres consulaires s'alarment. De l'autre les préfetures et DIRECCTE, instrument national et décentralisé en contact avec les entreprises, tente d'y répondre en annonçant des mesures effectives. Tour d'horizon.

### Un impact "sévère et continu"

En plein conflit social encore non-résolu et dans une perspective d'annonces du gouvernement qui n'ont visiblement pas contenté tout le monde, un des autres aspects du mouvement des gilets jaunes observé ces derniers jours, c'est l'impact qu'il peut ou a eu sur l'économie nationale. Le 3 décembre dernier, le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a parlé d'un mouvement ayant un impact "sévère et continu" sur l'activité économique, avec des pertes significatives de chiffre d'affaires dans des secteurs divers. Ainsi, au niveau national, les premiers indices notent une baisse du chiffre d'affaire de l'ordre de 15 à 25% dans la grande distribution, 20 à 40% dans le commerce de détail et 20 à 50% dans la restauration.

A quelques semaines des fêtes de fin d'année, les discours des différentes chambres consulaires sur le sujet sont plus alarmistes. Ce mardi 5 décembre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux a ainsi mis en place un dispositif (en un numéro de téléphone, le 05 56 79 5000 et une adresse email, [contact@bordeauxgironde.fr](mailto:contact@bordeauxgironde.fr)) destiné aux chefs d'entreprises impactés par le mouvement. Dans un entretien avec le journal Sud Ouest, le président local de la CCI, Patrick Seguin, a estimé que l'on pouvait déjà voir les premiers signes inquiétants de ces blocages incessants et difficultés pour circuler. Je pense en particulier à celle qui ont besoin de fournitures de matériels (comme le BTP) et denrées tous les jours (...) Si le mouvement perdure, cela va devenir très inquiétant", a-t-il notamment affirmé. Les différentes fédérations professionnelles, comme par exemple celle des hôteliers, UMIH, a annoncé un "volume de réservations prévisionnelles en chute de 10% à 15%". La CCI Gironde affirme avoir reçu une cinquantaine de demandes pour la seule journée du mardi.

### En région, une "situation contrastée"

La sonnette d'alarme est donc tirée puisque le président de la CCI a dit "espérer que nous serons entendus par le représentant

l'Etat et le préfet de Gironde qui a été informé de notre démarche". Ce mercredi, l'institution a répondu en la personne d'Isabelle Notter directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Cette dernière a détaillé les dispositifs mis en place au niveau national et redéployés au niveau local pour aider les entrepreneurs et commerçants à une situation qu'elle a elle-même qualifiée de "contrastée". Dans le détail, elle affirme que la DIRECCTE a reçu ce jour et depuis le début de sa mise en place le 19 novembre, 69 demandes d'entreprises pour la mise en place d'une activité partielle, dont 24 en Gironde et 19 en Dordogne, qui sont les départements les plus concernés. Cette mesure, qui demande tout de même des justificatifs de la part des entreprises, est la plus immédiate (son délai d'instruction est compris entre 48 et 72 jours) affirme l'organisme. Ces demandes vont d'entreprises comprenant de 4 à 240 salariés, "quasiment exclusivement des centres commerciaux, des magasins de galeries commerçantes, des entreprises de produits frais ou de produits de fêtes. C'est surtout la circulation, les livraisons et donc la logistique qui pose problème. Dans le secteur industriel, c'est moins net", tempore Isabelle Notter. De son côté, la préfecture de Gironde a mis en place une adresse mail pour centraliser les demandes (na.gestion-crise@direccte.gouv.fr).

## Accompagnement différé

Pour le reste, plusieurs mesures devraient intervenir dans un temps moins immédiat. C'est, par exemple, le cas d'un potentiel étalement des échéances fiscales et sociales : la DIRECCTE est en capacité de "remettre les pénalités contre un engagement de paiement dans un délai raisonnable. A cet égard", continue-t-elle, "des délais de paiement pourront être accordés au regard de la situation". Ces mesures s'appliquent aux échéances de la cotisation foncière des entreprises et à l'acompte d'impôt sur les sociétés, et les dossiers potentiellement déposés, dont la responsable locale dit ne pas pouvoir mesurer le volume pour l'instant, seront examinés le 17 décembre prochain.

La petite nouveauté qui rentre aussi dans la cadre des perturbations dues au mouvement des gilets jaunes, c'est que les entreprises bénéficiant déjà d'un plan de règlement en cours "pourraient, si elles en font la demande, être dispensées du paiement des échéances dues" pour les mois de novembre et décembre, reportées "en fin de plan selon un échéancier équivalent au nombre d'échéances décalées". "Cette mesure tient compte du mouvement spécifique", insiste Isabelle Notter. En plus des dispositifs traditionnels d'indemnisation du côté des assurances, des crédits bancaires ou des besoins de financements de court terme, dans lesquels l'institution publique n'intervient pas, les commerçants qui le souhaitent pourront également s'adresser au préfet du département pour obtenir une dérogation en vue d'une ouverture le dimanche, en tout cas ceux qui n'en bénéficient pas déjà puisque ces ouvertures sont décidées un an à l'avance par les communes, qui en spécifient chacune les modalités (notamment le nombre de dimanches dans l'année, qui peut monter jusqu'à douze). Pour l'instant, la DIRECCTE affirme n'avoir reçu, en tout cas au niveau régional, aucune demande d'étalement d'échéances ni d'éventuelle demande d'intervention pour des médiations de crédits. L'impact réel de ces différentes mesures sur les entreprises de la région ne devrait cependant pas être connu avant plusieurs mois.



Romain Béteille

*Crédit Photo :*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 05/12/20*

*[Url de cet article](#)*